

# CHARTRE

## JEUX DE SOCIÉTÉ

La médiathèque vous propose un accès au jeu de société, objet culturel en plein essor.



Pour s'amuser, développer ses sens, aiguïser sa mémoire, exercer sa motricité, affûter sa rapidité, gagner... ou perdre ; nous jouons à tout âge de la vie.

La présente charte, précise les conditions d'utilisation des jeux de société ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources.

Elle impose de plein droit à tous les utilisateurs de ce service.

- 1** Toute personne souhaitant jouer sur place est tenue de respecter le règlement intérieur de la médiathèque.
- 2** L'accès au jeu est gratuit pour tous, adhérents ou non. Pour jouer, présentez votre carte d'adhérent ou une pièce d'identité à l'accueil.
- 3** Toute personne souhaitant jouer sur place se doit :
  - de respecter l'ordre établi des jeux
  - de vérifier le contenu d'un jeu après l'usage qu'elle en a fait
  - de le remettre à l'accueil
  - de ne pas perturber les autres usagers (*jouer oui, crier non !*)
- 4** N'oubliez pas qu'un jeu incomplet ou cassé n'a plus d'intérêt ni pour vous, ni pour les autres. Prenez soin des boîtes, elles sont difficilement réparables.
- 5** En cas de perte ou de détérioration d'un jeu de la médiathèque, l'utilisateur devra effectuer le remplacement ou le remboursement du jeu.
- 6** Certains jeux contiennent des petites pièces qui peuvent être dangereuses pour les jeunes enfants. La médiathèque décline toute responsabilité sur les incidents pouvant survenir directement ou indirectement avec les jeux prêtés.
- 7** Le personnel de la médiathèque se réserve le droit d'exclure provisoirement ou définitivement les personnes ne respectant pas le présent règlement.